Information concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et les Émirats arabes unis sur le commerce de produits textiles

Les parties contractantes s'étant notifié l'achèvement des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et les Émirats arabes unis sur le commerce de produits textiles adopté par le Conseil de l'Union européenne lors de sa réunion de 22 juillet 1997, l'accord entrera en vigueur à partir du 1er mai 1999, conformément aux dispositions de l'article 14.